

N° 97

PROJET DE LOI

adopté

**SÉNAT**

le 3 juin 1982

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation d'une Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc sur l'assistance aux personnes détenues et sur le transfèrement des condamnés.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7° législ.) : 770, 784 et in-8° 137.

Sénat : 299 et 360 (1981-1982).

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc sur l'assistance aux personnes détenues et sur le transfèrement des condamnés, signée à Rabat le 10 août 1981, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 3 juin 1982.*

Le Président,

*Signé* : ALAIN POHER.

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 770, Assemblée nationale (7° législ.).